

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Gilbert NASARRE jusqu'à 19h45, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h45, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h45 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

Secrétaire de séance : Jacqueline GATTEPAILLE

OBJET : Commande groupée des imprimés « Etat-Civil » pour l'année 2024

Le Maire rappelle à l'assemblée que les feuilles composant les registres d'Etat-Civil font l'objet d'une commande groupée entre les communes d'Echiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Saint-Rémy et Sciecq, afin de réduire les frais de port et de gestion.

Pour l'année 2024, la commande groupée a été réalisée par la commune de Saint-Gelais qui a transmis aux communes concernées, le tableau de répartition des participations respectives des 5 communes pour cette commande groupée.

Vu le tableau présenté de répartition des dépenses,

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- **d'accepter le remboursement à la commune de Saint-Gelais, de la part incombant à Echiré pour la commande des feuilles de registres d'état-civil pour l'année 2024, soit un montant global de 35,90 € TTC ;**
- **de l'autoriser à émettre le mandat correspondant et à signer les documents nécessaires.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 15 décembre 2023

La secrétaire de séance,
Jacqueline GATTEPAILLE

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 19 DEC. 2023
Notifié ou publié le : 19 DEC. 2023